

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

ORGANE DE PUBLICITE ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPEDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone N° 46

ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	8.—	4.50	2.50
Etranger (envoi par N°)	24.—	13.—	7.50
(env. 3 N° de la semaine)	19.—	11.—	6.50
Bulletin officiel	4.50	2.25	1.20
Cpte de Chèques postaux N° II c 84			

ANNONCES:

	Canton Suisse Etranger		
La ligne ou son espace	0.20	0.25	0.30
Réclame	0.50	0.50	0.50
S'adresser à PUBLICITAS, S. A., de Publicité ou au bureau du Journal.			

Offres et demandes d'emplois

Fille

d'un certain âge, sachant très bien cuisiner, cherche place dans famille. S'adresser chez M. Largey, route de l'Hôpital, Sion.

Bonne à tout faire

On cherche de suite une sachant cuire. Bons gages. S'adresser Publicitas, Sion, sous P. 4104 S.

Tricotage

Se recommande pr. tous travaux à la machine à tricoter, bas, chandail, costumes d'enfants, caleçons, etc., Mme Vve Joseph-Marie Zermatten, Sion.

Bonne cuisinière

est demandée de suite. S'adresser à l'Hôtel du Cerf, à Sion.

Commerçant

marié, capable et sérieux, pouvant fournir bonnes garanties, cherche place de confiance comme gérant, comptable, etc., dans un centre de la vallée du Rhône. Entrée date à convenir. S'adresser à Publicitas, Sion, sous P. 3970 S.

Jeune homme

sérieux, diplôme commercial, sténo et dactylo, cherche place dans bureau ou commerce, disponible de suite. S'adresser sous P. 3890 S., Publicitas, Sion.

Cuisinière

recommandée demandée pr. petite famille ayant femme de chambre. Adr. Schazmann, Grande Boissière, GENEVE.

Jeune fille

connaissant un peu la cuisine ainsi que les travaux d'un ménage soigné. S'adresser à Mme Sauthier, magasin de fers, rue de Conthey, Sion.

Jeune dame

présentant bien, cherche emploi dans magasin d'épicerie ou analogue. Références à disposition. Adresser les offres à Publicitas Sion sous P. 4010 S.

Volontaire

On cherche pour Zoug une jeune fille, robuste, de 17 ans, pour aider au ménage. Petit gage. S'adresser au bureau du journal

Volontaire

On cherche pour petit ménage à Lucerne,

Volontaire

de 16 à 18 ans, qui aimerait apprendre l'allemand. S'adres. sous chiffre C 4886 Lz à Publicitas, Lucerne.

On cherche à emprunter

2000 fr.
Garantie sur hypothèque 1er rang. S'adresser au bureau du journal

A VENDRE motocyclette

Motosacoche
S'adresser Tannerie Schmid, Sion.

Marrons et raisins

en colis de 10 kg., franco port et emball.: Marrons, frs. 6.—, Raisins de table, frs. 7.—. Raisins élevés aux revendeurs. Export St-Antonio (Tessin).

A vendre automobile

« Mathis »

4 places 10 HP.

sortant de révision
Prix très modérés

S'adresser chez Jules-Henri FAVRE, Garage des Remparts, SION.

Bons manœuvres

trouvent travail de soumission chez Schafir & Mugglin, Bureau d'Entreprise, Tourtemagne.

MAGASINS, GROSSISTES!!

Demandez prix-courant pour

Beurre, Fromage, Tourteaux,

à la Fédération Valaisanne des Producteurs de lait à Sion à SION — Téléphone 13

Existence pour Dames et Demoiselles

Première fabrique spéciale de lingerie fine et de broderie pour dames, désirant fonder des dépôts dans toutes les villes et villages, cherche dames ou demoiselles, ayant un joli appartement au centre commercial, qui s'occuperaient de la vente contre haute provision.

Prix et qualité de la marchandise sont sans concurrence, ce qui assure la vente dans tous les milieux féminins. Dans de nombreuses localités des dépôts analogues ont été créés, lesquels ont un grand et durable succès. Pour prétendantes pouvant fournir d'excellentes références, existence agréable et avantageuse.

Offres sous chiffre U. 2077A à Publicitas St-Gall.

J'ai l'avantage d'annoncer au public que je viens d'installer un

frigorifique

Avec agencement le plus moderne

A partir de ce jour, toujours en magasin:

Belle volaille de Bresse

Truites du Rhône

Spécialité de viande salée et jambon du pays

Épicerie, Charcuterie, Comestibles

Grand choix de conserves de toutes marques

Fromage de Conches et Bagnes pour râclette

Emile Schmid-Zoni

Rue du Rhône — SION — Téléphone 183

Pendant la chasse: GIBIER DU PAYS

Se recommande:

AVANT L'HIVER

une bonne précaution à prendre est de faire une cure de

THE BEGUIN

le meilleur dépuratif connu qui, en débarrassant les corps des impuretés qu'il contient, rend capable de supporter les rigueurs de notre climat. En outre:

Il guérit les dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczéma, etc. Il fait disparaître constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc., il parfait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, il combat avec succès les troubles de l'âge critique. — La boîte fr. 1.80 dans toutes les pharmacies.

DEPOT général pour la Suisse:

Pharmacies Réunies, No. 24, La Chaux-de-Fonds.

Ecole d'Administration de St-Gall

pour Fonctionnaires des Services de Transports
Etablissement cantonal, subventionné par la Confédération et les Chemins de fer fédéraux.

Sections:

Chemin de fer; Postes; Télégraphes; Douanes.

LE COURS PRÉPARATOIRE commence le 20 octobre

Ce cours a pour but de compléter l'instruction des élèves insuffisamment préparés pour être admis immédiatement dans une des quatre sections; il offre notamment la facilité de se perfectionner rapidement dans la connaissance et la pratique de l'allemand. — Age d'admission min.: 15 ans.

Demandez prospectus.

Boucherie E. Riede

St-Laurent 30, — LAUSANNE

Bouilli à 2.50 le kg. Rôti à fr. 3.— le kg.

Saucisses mi-bœuf, mi-porc à Fr. 2.50 le kg.

Lard gras le kg. à fr. 2.80

Lard maigre le kg. à fr. 4.—

Graisse de bœuf, le kilo 1.40

Saucissons pur porc le kilo fr. 5.—

Saucissons genre salami, le kg. fr. 3.80

Expédie à partir de 2 kg. — Téléphone 32,48

A LOUER

à Sion, au Grand-Pont, logement de 2 chambres, cuisine, bûcher, cave, 2 magasins et boulangerie. S'adresser à S. Meytalm, Sion.

A louer

pour le 1er octobre, en ville de Sion, APPARTEMENT de 3 chambres, cuisine, cave, gaz, électricité.

S'adresser à Publicitas Sion sous P. 4051 S.

MOLIGNON

A vendre

une récolte Fendant et Rhin, 1er choix, d'environ 60 brantes. Faire offres par écrit à Case postale 9233 Sion.

ON DEMANDE

à acheter un **chien de chasse**
Inutile de faire offres s'il n'est pas réellement bon.
S'adresser au bureau du journal

Voiture à vendre

Bas prix, jolie victoria légère, état de neuf, pouvant faire service de montagne. S'adr. à MM. F. Louis Grange et Fils, Tour de l'Île, 2, GENEVE.

Cidre frais

DOUX

à 0,25 cts. le litre

Rabais par quantités

Cidrie et Distillerie du Creuset, Sion.

On cherche à acheter

une certaine quantité de fascines.

A LOUER

pour un mois une voiturette de malade. Faire offre et conditions sous chiffre O. F. 20770 V. à Orell Fussli-Annances, Sion.

Occasion intéressante

pour hôtel ou pension

(transport et promenades de la clientèle) Conduite intérieure

Cadillac

5 places, marche irréprochable à céder pour cause de double emploi, Frs. 8500.—. S'adresser sous chiffre P. 5001 S., à Publicitas, Sion.

Boucherie Albert Gaudet

Plainpalais-Genève

On expédie franco contre remboursement:

Bouilli, 1re qualité, le kg. 2,50

Rôti bœuf, 1re. qual. » 3,50

Graisse bœuf, 1re qual. » 1,50

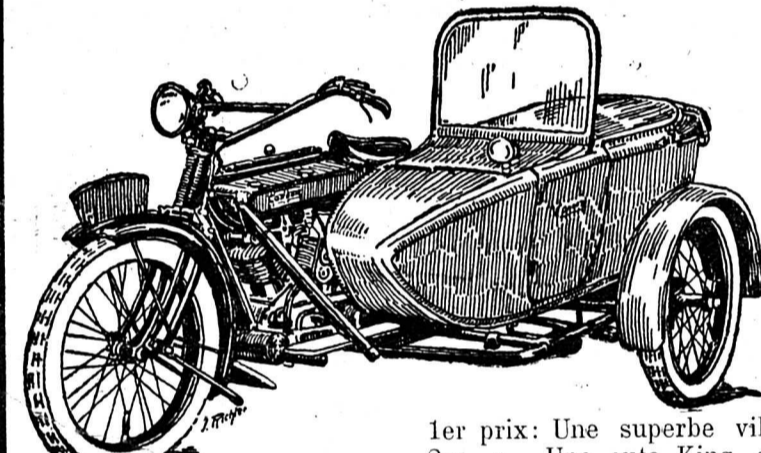
Me Vve Aubert

Sage-femme diplômée
Rue Chantepeulet No 9, Genève
Consultations — Pensionnaires
Prix très mod. Tél. 63-56 M.-Bl.

N'attendez pas!!

au dernier moment pour commander vos enveloppes, têtes de lettres, factures, cartes, etc., qui sont livrées promptement et aux plus bas prix par l'

Imprimerie Gessler, Sion



Ceux qui veulent des billets de la LOTERIE DE LA PRESSE doivent se hâter

CETTE LOTERIE OFFRE **120.000 francs de prix**

- 1er prix: Une superbe villa de 50,000 frs.
 - 2me » Une auto King, gd. luxe 28,000 »
 - 3me » Une auto La Buire 14,000 »
 - 4me » Une voiturette Maximag 5,500 »
 - 5me » Un side-car Condor 3,750 »
 - 6me » Un chronomètre Pochelon 1,400 »
 - 7me, 8me, 9me et 10me prix, bicyclettes Cosmos et Condor et 1,200 lots en bons de marchandises de 100, 50, 20 et 10 francs.
- Prix du billet, 1 fr. Pochette de 5 billets très assortis, 5 fr. Adressez vos commandes: **3, rue de la Monnaie, Genève**
Envoi contre remboursement. Compte de chèques I. 579. Téléphone Stand 0,740.
- Envoyez-moi billets pochette de 5 billets
Nom:
Adresse:
Localité:

On cherche à acheter

une certaine quantité de fascines. Offres avec prix au bureau du journal.

- Bouilli, avec os, le kg. Fr. 1,80
 - Rôti, sans os » » 2,80
 - Viande fumée, s. os » » 2,60
 - Saucisses » » 2,80
 - Salamis » » 3,80
 - Gendarmes (gros) la paire —55
 - Demi-port payé
- BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE**
Louve — LAUSANNE
Verrey-Weichsler.

Boucherie Neuwenschwander

Avenue du Mail 17, Genève
Téléphone 19,94 Stand
Bœuf à rôtir le kg. 2,80
Bœuf à bouillir, le kg. 2,40
Graisse de rognon 1,50
Cervelas, la douzaine 3,20

Si vous toussiez et contre toutes les affections des voies respiratoires demandez à **M. BRIOL**, herboriste à NYON, ses renommées **Tisannes Pectorales**
Tuberculeux, espérez!
Soignez-vous par les plantes médicinales, observez l'hygiène et prenez du

„CENTAURE“

puissant reconstituant
Grand flacon 1 litre Fr. 6.50.
Se trouve en pharmacie. M. Briol seul préparateur et vente en gros

Mme Vve Aubert
Sage-femme diplômée
Rue Chantepeulet No 9, Genève
Consultations — Pensionnaires
Prix très mod. Tél. 63-56 M.-Bl.

Lecteurs!

Favorisez de vos achats les maisons qui insèrent dans ce journal

DIRECTEMENT DE LA FABRIQUE!

Montres „Musette“

5 ans garantie — 6 mois crédit
8 jours à l'essai

No 197
Forte boîte nic. pur, Ancrè 8 rubis
Fr. 27.—

No 198
Forte boîte arg. contrôlé
Fr. 39.—
Acompte
Fr. 12.—
Par mois
Fr. 5.—

Au comptant 10% d'escomp.

En rembours.
Beau choix en Régulateurs, Réveils, Bijouterie, tous prix! Demandez catalogue illustré No 28 gratis, aux seuls fabricants

FABRIQUE MUSETTE
La Chaux-de-Fonds

Maison renommée, fondée 1871
Cadeau à tout acheteur!

VIANDE DU PAYS

MAISON D'EXPEDITIONS
Boucherie Roup
rue de Carouge 36 bis GENEVE
expédition
bouilli, de 2,30 à 2,40 le kg.
rôti, de 2,70 à 2,80
graisse rognon 1,50.

MALADES & DÉSESPÉRÉS

Je vois des souffrances

10000 GUÉRISONS par les sucs de plantes

Gratuitement Brochure illustrée

J'ai confiance

HERBORISTERIE analyses d'urines
INSTITUT MAGNÉTIQUE

Prof. Dr. LATORRE
Tél. 5082, Rue des Alpes 25, GENEVE

Timbres en caoutchouc et en métal en tous genres
TAMPONS
Marc GESSLER, Sion

A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

L'Assemblée plénière a recommencé à siéger samedi matin. M. le président Motta a annoncé que si les orateurs n'abusent pas du droit de parole, l'Assemblée finirait ses travaux le samedi 27.

Après divers débats d'intérêt secondaire, la question de l'opium est revenue sur le tapis. La Chine a été accusée d'en produire de plus en plus. Sur quoi, un délégué chinois est venu justifier son pays. En fin de compte les résolutions proposées par la cinquième commission et visant la répression du commerce de l'opium ont été votées.

M. Salandra a annoncé la conclusion du traité d'arbitrage entre la Suisse et l'Italie. M. Salandra a donné lecture du premier article du traité et a dit :

« En entrant résolument dans cette voie, c'est-à-dire en s'engageant à soumettre à une procédure arbitrale tous les différends, sans exception, qui s'élèveraient entre eux, le gouvernement helvétique et le gouvernement italien ont montré lumineusement, par des actes, qu'ils sont profondément pénétrés de l'esprit qui a présidé à la constitution de la S. d. N. et qui en gouverne l'activité. Désormais, toute possibilité de conflit est éliminée entre eux, toute contestation qui pourrait se produire se trouverait immédiatement et automatiquement aiguillée vers une solution pacifique et honorable pour les deux parties et qui ne ferait que sceller à nouveau leur amitié. »

M. Salandra a adressé ensuite un compliment personnel à M. Motta, qui personnellement, a-t-il dit, est heureusement et sympathiquement à nos yeux l'amitié traditionnelle et indissoluble de la Suisse et de l'Italie.

M. Motta a reçu encore des félicitations de nombreuses personnes. La conclusion du traité d'arbitrage italo-suisse est pour lui un quelque sorte un succès personnel.

L'Assemblée a discuté encore quelques questions portées à l'ordre du jour sans épouser, d'ailleurs, son programme.

*
La prochaine conférence du désarmement aura lieu le 15 juin 1925; mais pour qu'elle puisse se réunir, il faut au minimum la ratification de 15 Etats dont quatre grands. Tous les Etats, même ceux qui ne sont pas membres de la S. d. N. seront invités à la conférence du désarmement.

SUISSE

L'EMPRUNT FÉDÉRAL DE 80 MILLIONS

La souscription de l'emprunt 1924 de 80 millions 5% de la Confédération a eu un plein succès. Les conversions et les nouvelles souscriptions dépassent 100 millions, de sorte qu'il ne sera accordé qu'un peu plus de 50% des souscriptions.

LES VINS DES ZONES FRANCHES

Le Conseil fédéral a décidé qu'un contingent de vins français de 19,000 hectolitres continuerait à entrer en franchise de douane, des petites et grandes zones, afin de répondre à l'objection selon laquelle le Conseil fédéral aurait lui-même abandonné l'ancienne réglementation. En se plaçant au point de vue du droit strict, après la suppression de fait des zones, la Suisse n'est plus tenue à accorder cette franchise de douane.

LA NOMINATION DES OFFICIERS-INSTRUCTEURS

Le Conseil fédéral, dans sa séance de vendredi matin a accepté un arrêté concernant l'instruction militaire et la nomination des officiers-instructeurs. L'art. premier prévoit que nul ne peut être nommé officier-instructeur de l'armée fédérale s'il ne remplit pas les trois conditions suivantes: être officier de l'armée, jouir d'une réputation irréprochable, enfin, avoir à fournir la preuve de ses aptitudes militaires. Dans la règle, on exigera des candidats qu'ils aient terminé leur instruction professionnelle ou tout au moins gymnastique.

ATTACHÉS MILITAIRES ÉTRANGERS AUX MANŒUVRES DE LA 2^{ME} DIVISION

Samedi, à 17 h., le Département militaire fédéral a reçu au Palais du Parlement, les attachés militaires étrangers qui se sont annoncés pour suivre les manœuvres de la 2^{me} division. Une brève conférence générale d'orientation sur les manœuvres a été donnée par le lieutenant-colonel E. M. G. Combe. Le Conseil fédéral a invité les attachés militaires étrangers à un dîner qui a eu lieu à l'hôtel Schweizerhof.

12 officiers étrangers se sont annoncés pour suivre les manœuvres de la 2^{me} division. Ce sont: pour la Belgique, le lieutenant-colonel Van den Bergen; pour le Danemark, le capitaine Jacobson; Espagne, commandant Herche; Etats-Unis, colonel Ebdley-Mott et lieutenant-colonel Godson; France, général Dufieux, colonel Augerd et colonel Lambris, attaché militaire de l'ambassade de France à Berne; Grande-Bretagne, lieutenant-colonel Waterhouse; Grèce, major Dariosis; Italie, lieutenant-colonel Martin Franklin; Tchéco-Slovaquie: colonel Blaha.

LES C. F. F. FONT DE BONNES AFFAIRES

Le trafic voyageurs sur le réseau des C. F. F., durant le mois d'août 1924, a continué à augmenter, comparé à juillet. Cette augmentation est de 300,000 voyageurs de plus. Par contre, le tonnage transporté en août 1924 a diminué de 100,000 tonnes en chiffre rond, comparé à juillet de la même année. Mais comparé à la même période de l'année précédente, le trafic voyageurs et aussi le trafic marchandises ont augmenté. Pour août 1924, l'excédent des recettes est,

en chiffre rond de 15 millions de francs. En vérifiant les recettes du mois de mai on a trouvé une erreur de un million de francs qui doivent s'ajouter. Du 1^{er} janvier 1924 au 1^{er} septembre, l'excédent des recettes sur les dépenses est de frs. 88 millions, soit 18 millions plus élevé que l'excédent des recettes de l'année dernière à la même date.

...ET LES POSTES AUSSI

Les recettes d'exploitation de l'administration des postes suisses pendant le mois d'août 1924 s'élevèrent à frs. 11,090,000 (août 1923: francs 10,384,288) et les dépenses à Francs 9,310,000 (août 1923: Fr. 9,203,542), soit un excédent de recettes de Frs. 1,780,000 (Frs. 1,180,746). Pendant les 8 premiers mois de 1924, les recettes sont de Fr. 80,547,828 (1923: Frs. 74,640,383) et les dépenses de Frs. 75,055,288 (Fr. 73,654,535). L'administration des postes suisses enregistre donc, au 1^{er} septembre 1924, un excédent de recettes de 5 1/2 millions en chiffre rond, contre un million au 1^{er} septembre 1923.

EFFECTIF DU PERSONNEL DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

L'effectif du personnel dans l'administration des postes suisses à fin août 1924 s'élevait à 15,594 unités contre 15,860 à fin août 1923, soit une diminution de 266 unités. Dans l'administration des télégraphes et téléphones suisses, l'effectif est à fin août de 5550 unités contre 5,803 à fin août 1923. Il y a donc une diminution de 253 unités.

TRAFIC TELEGRAPHIQUE ET TELEPHONIQUE

D'après la statistique établie par la direction générale des postes suisses, on constate que le trafic télégraphique va sans cesse en augmentant. Pendant les 8 premiers mois de l'année 1924, il a été enregistré 773,506 télégrammes, soit 237,548 de plus que pendant la même période de l'année précédente. Dans l'administration des téléphones, le trafic a aussi fortement augmenté. Le nombre des conversations enregistrées pendant les 8 premiers mois de 1924 est de 95,710,365 contre 87,420,619 à fin août 1923.

LA FORTUNE DES CHEMINOTS SUISSES

Il ressort d'un article publié dans le « Cheminot » que la fortune de la Fédération suisse des cheminots et de ses six sous-fédérations, dépasse actuellement 4 millions et demi de francs. La fortune syndicale proprement dite, fonds de résistance y compris, est d'environ un million entre toutes les caisses. Mais le gros de cet actif constitue le capital de couverture des nombreuses caisses d'assurance au décès, caisses de secours, caisses de prêts et caisses-maladie des différentes catégories de cheminots organisés.

LA POPULATION DU TESSIN

Un journal bâlois publie le résultat du recensement populaire, en 1920, au canton du Tessin. Dans ce canton, il y a 111,472 habitants qui sont Tessinois; 8,309 qui sont des Suisses d'autres cantons, et 32,475 étrangers. Il y a, en cinquantaine ans, on comptait au Tessin, 110,226 Tessinois, 514 Suisses d'autres cantons et 8,879 étrangers. Les étrangers habitent surtout dans le district de Mendrisio, où ils représentent le 37,1% de la population; dans le district de Lugano, où ils représentent le 30,6%; dans le district de la Riviera, 27,9%; de Locarno, 26,8%. Des 32,475 étrangers, il y a au Tessin 1337 Allemands et 30,092 Italiens.

LA BAISSÉ DES PRIX DES JOURNAUX

La société suisse des éditeurs de journaux de l'arrondissement 6 (cantons de Zurich et Schaffhouse) a tenu à Winterthour une assemblée qui s'est occupée notamment de la question de la baisse des prix. En ce qui concerne la réduction du prix des abonnements de journaux et d'insertions, l'assemblée a établi, qu'en raison de la situation actuelle, une réduction des prix ne pouvait pas être envisagée.

LE TRAITÉ ITALO-SUISSE

Le 20 septembre a été signé à Rome, sous réserve de ratification, un traité de conciliation et de règlement judiciaire entre la Suisse et l'Italie.

Ce traité consacre le principe du règlement judiciaire obligatoire et inconditionnel. Il stipule que tous les différends qui viendraient à s'élever entre la Suisse et l'Italie, pourront être déferés à la Cour permanente de justice internationale à La Haye au cas où ils n'auraient pas été résolus par des négociations directes ou par voie de conciliation.

La procédure de conciliation est confiée à une commission permanente composée de 5 membres. La commission de conciliation a pour tâche de faciliter la solution du différend en éclaircissant les questions de fait et en formulant des propositions en vue du règlement de la contestation. La commission présentera son rapport dans un délai de trois mois au plus jusqu'à l'expiration duquel les parties auront à se prononcer à l'égard de ses propositions. Si, dans le délai fixé, l'une des parties n'accepte pas les propositions de la commission ou ne se prononce pas, le différend pourra alors être porté devant la Cour de justice internationale à la demande de chacune des parties.

Le traité a été conclu pour la durée de dix ans. S'il n'est pas dénoncé six mois avant l'expiration de ce terme, il continuera à déployer ses effets pour une nouvelle période de cinq ans, et ainsi de suite.

PRÉPARATIFS POUR LA « SEMAINE SUISSE 1924 »

Le secrétariat général de l'Association « Semaine Suisse » nous communique: Le comité de direction de l'Association « Semaine Suisse », réuni le 16 septembre,

à Lausanne, à l'occasion du Comptoir Suisse qui s'y tient actuellement, a constaté avec satisfaction que cette manifestation s'annonce dans de très bonnes conditions.

Une affiche d'un grand effet, placée dans les bureaux de poste et dans les wagons des chemins de fer fédéraux et de la plupart des chemins de fer secondaires et privés attire l'attention du public sur la « Semaine Suisse » fixée du 11 au 25 octobre, dont la signification est résumée dans les mots:

« Favorisez le travail national »

Les comités chargés des préparatifs et de l'organisation de la « Semaine Suisse » dans les différents cantons sont à l'œuvre. Ils ont commencé à prendre les commandes pour les affiches placées dans les vitrines pendant la manifestation. Cette année-ci plusieurs banques se placeront dans le cadre de la « Semaine Suisse » pour faire de la propagande en faveur du placement des capitaux dans le pays.

La « Semaine Suisse » sera un succès si elle réussit à rassembler les efforts de tous les groupements économiques en vue du développement de l'économie nationale.

Faits divers

Une auto en feu. — Un camion automobile a pris feu dernièrement, sur la route de Metzleren à Fluh. Le chauffeur a gagné aussitôt le large et bien lui en a pris, car l'explosion du réservoir à benzine a projeté diverses pièces dans un rayon de 50 mètres.

Une octogonaire valide. — Une habitante de Wattwil a tenu à fêter son 79^{me} anniversaire au sommet du Saentis, cime qu'elle a gravi en six heures.

Un crime à Berne. — Un employé de tram, Volkmann, a tué d'un coup de revolver la mère d'une jeune fille avec laquelle il entretenait des relations, nommée Rapsch. Son crime accompli, il se tira une balle dans la poitrine et se blessa grièvement.

Mort subite. — Un marchand valaisan, fréquentant les marchés de Montreux, nommé R., domicilié à Orsières, a été trouvé mort vendredi matin, dans une chambre de l'hôtel où il était descendu. Ce décès est dû à une cause tout à fait naturelle.

Clôture des courses postales. — Les courses postales du Grimsel, de la Furka, de l'Oberalp, du Gotthard, du Klausen, du Lukmanier et du Grand St-Bernard ont été fermées à l'exploitation pour cette année, dimanche 21 sept.

Noyage. — On a retiré de l'Aar, près du pont de Schönau (Berne), le cadavre d'une femme paraissant âgée de 18 à 20 ans. D'après les constatations médicales, cette personne aurait séjourné 2 à 3 heures dans l'eau.

Manifestation pacifique. — La manifestation pacifique de Berne, en vue de la guerre avait attiré dans les rues de la ville une foule considérable. Le cortège comptait environ 5,500 participants dont plus de 1500 femmes et enfants, 10 corps de musique, 75 drapeaux et une cinquantaine de pancartes.

Gros incendie. — Vendredi, à 3 h., un incendie a complètement détruit la maison d'habitation et les granges de M. V. Ernling, à Grossdrietwil (Lucerne). Le bétail a pu être sauvé. Les dégâts sont couverts par une assurance.

Canton du Valais

UNE BELLE CHASSE

Un chasseur des Evouettes a réussi à capturer au Rhône, à environ 1000 mètres en amont du lac, une superbe loutre du poids de 25 livres. C'était un beau mâle. Les chasseurs de la région n'ont pas souvenance d'avoir vu un si beau spécimen.

DÉLÉGATION INTERNATIONALE DU SIMPLON

La délégation internationale du Simplon, réunie à Berne, vendredi, a décidé d'entreprendre de proposer aux gouvernements respectifs, c'est-à-dire au gouvernement italien et au gouvernement suisse d'approuver les projets pour les travaux de construction de la 2^{me} galerie du Simplon qui ascendent, en chiffre rond, à la somme de Frs. 36,500,000. La délégation s'est aussi occupée de quelques modifications de taxes, mais sans importance.

LE CHAUFFEUR NE VEUT PAS PAYER

On nous écrit: Un respectable habitant de Saint-Pierre-des-Des, âgé de plus de 70 ans, s'en revenait tranquillement chez lui, le 28 mars 1923, suivant la route cantonale fraîchement cailloutée, dès le pont sur le Rhône, à l'est du bourg de Riddes, lorsqu'il fut happé par une automobile qui n'avait pas entendu venir derrière lui. Il fut roulé sur la route et la machine passa sur son corps. Il fut relevé par deux bonnes personnes de Riddes, transporté chez lui et reçut les premiers soins de M. le Dr Ribordy, de Martigny, qui se trouva là par une heureuse coïncidence, et le fit transférer aussitôt à la clinique du Dr Germannier à Sion, vu la gravité des lésions de la victime de l'accident. Ce n'est que là que celle-ci reprit connaissance, et elle y dut rester un mois et demi à subir les traitements chirurgicaux et médicaux.

Malgré des demandes répétées, le malheureux n'a pu obtenir encore une indemnité de la part du chauffeur, la société à laquelle était assuré ce dernier ayant pris fait et cause pour celui-ci. M. F. Bruchez n'est pas encore rétabli et le procès dure encore. Dura-t-il encore plus que la vie de l'accidenté?

POUR L'ÉGLISE DE MONTANA-VERMALA

Une erreur ayant été commise dans la publication des résultats de la collecte faite pour l'Eglise de Montana-Vermala, en ce qui

concerne le district de Sierre, on nous prie de bien vouloir publier à nouveau la liste des dons: Sierre 304,40; Lens 235.—, St-Léonard 215.—, Grône 165.—, Venthône 165.—, Montana 160.—, St-Maurice de Lacques 155.—, St-Maurice de Laques, nouveau versement, 30.—, Miège 120.—, Chippis 106.—, Chalais 74.—, Grimenz 65.—, Chandolin 50.—, St-Luc 45.—, Vissoie et Vercoir, —.

Au Gornergrat

Dimanche, trois trains spéciaux conduisaient, de Viège à Zermatt, environ 300 visiteurs, heureux de pouvoir profiter de la réduction considérable du prix du voyage, offerte par l'aimable et intelligente direction du Viège-Zermatt-Gornergrat.

À 11 heures, les trois trains avaient conduit leur contingent au Gornergrat et à 11 h. et demie, une messe était dite dans le salon de l'hôtel du Gornergrat, par M. l'abbé Soléroz, du Séminaire de Sion.

À midi, les excursionnistes se rendaient, les uns à l'hôtel, pour lucher, les autres se réunissaient sur la grande plateforme qui domine l'hôtel (une réédition du prêt de Valère) pour y faire pique-nique. L'air était pur et le spectacle grandiose, merveilleux, indescriptible. L'enthousiasme était général; chacun se disait qu'il serait difficile de trouver au monde un point de vue aussi beau dans un site aussi majestueux.

À 1 h. 15, le premier train spécial ramenait les visiteurs à Zermatt, deux autres trains suivirent à distance réglementaire et, à 7 heures, une partie regagnait ses pénates, le reste un peu plus tard, tous enchantés d'une si belle journée, qui laissera au cœur de chacun un délicieux souvenir.

Il est à souhaiter que, chaque année, avant la clôture, alors que les étrangers sont partis, que la Cie du V.-Z.-G. organise une course à prix réduits, pour les gens du pays. Tout le monde y trouvera son intérêt.

Exposition des produits Valaisans à Genève

Quelques jours nous séparent encore de l'ouverture de l'Exposition des produits valaisans à Genève (4-12 octobre).

Le Bâtiment électoral où elle se déroulera est en pleine activité; les exposants y garnissent leurs stands et le peintre décorateur Loutan y brosse les décors du village valaisan, d'après la maquette du peintre Bille.

Tous les stands sont loués, le nombre d'exposants a dépassé les prévisions et tout s'annonce comme un beau succès. Ce qui est certain, c'est qu'on peut s'attendre à une énorme affluence, non seulement de Valaisans qui voudront bénéficier de trains spéciaux à prix réduit pour visiter Genève et l'Exposition, mais de Genevois, de la ville et de la campagne, de Savoisiens et d'étrangers.

Le Comité d'organisation n'a rien négligé pour mener à bien une œuvre qui demandait beaucoup de courage, d'initiative, de labeur et de sacrifices et nous espérons pouvoir bientôt l'en féliciter, de même que les autorités genevoises qui ont bien voulu prêter leur concours bienveillant et faciliter la tâche des organisateurs.

Nous donnerons incessamment quelques détails sur les installations que nous allons visiter.

Les Valaisans au Comptoir de Lausanne

CHAMBRE VALAISANNE DE COMMERCE

La Chambre valaisanne de Commerce adresse l'appel suivant:

Le « Rendez-vous des Valaisans » réunira, le samedi 27 septembre, à Lausanne, pour la visite du Comptoir suisse, un très grand nombre de participants.

Le Comité d'organisation lausannois fera tout son possible pour faciliter la visite du Comptoir à nos compatriotes. Un train spécial, circulant quel que soit le temps, a été prévu et partira depuis Sierre. Le billet de train simple course pour Lausanne sera valable pour le retour dans les 10 jours. Les visiteurs du Comptoir bénéficieront donc du retour gratuit, ce qui permettra aux Valaisans de se rendre nombreux à Lausanne.

Le programme de la Journée a été élaboré avec le plus grand soin. Comme on le sait, l'Harmonie de Monthey a bien voulu accepter de se rendre à Lausanne pour accompagner les participants. Nous sommes convaincus que les Valaisans qui se rendront à Lausanne le 27 septembre ne la regretteront pas et emporteront un souvenir inoubliable de ce qu'ils y auront vu et entendu.

Nous nous faisons un devoir patriotique de vous inviter vivement à réserver votre visite au Comptoir à Lausanne pour samedi, le 27 septembre, où nous aurons l'occasion de resserrer les liens d'amitié qui ont toujours uni Vaudois et Valaisans, tout en admirant la belle et intéressante manifestation nationale que représente le Vme Comptoir Suisse à Lausanne.

Chambre Valaisanne de Commerce

Le Président: J. Dufour. Le Secrétaire: Walther Perrig.

Horaire du train spécial:			
Sierre, dép.	7,10	Saxon	8,05
Granges	7,19	Chartaz	8,12
St-Léonard	7,27	Martigny	8,20
Sion	7,38	Vernayaz	8,30
Ardon	7,48	St-Maurice	8,55
Chamoson	7,55	Bex	9,02
Riddes	7,58	Aigle	9,15
		Lausanne, arr.	9,55

LE « RENDEZ-VOUS DES VALAISANS » A LAUSANNE

La journée du samedi 27, au Comptoir Suisse s'annonce comme un véritable succès. Tout fait prévoir, en effet, que nombreux seront les Valaisans qui se donneront rendez-vous ce jour-là à Lausanne. De nombreuses personnalités du monde politique et des milieux économiques ont annoncé leur participation à la manifestation valaisanne dont voici le programme:

10 h. 30 Arrivée à Lausanne (par train spécial). Montée au Comptoir en cortège. Visite des stands par groupes.

11 h. 30 Banquet officiel.

14 h. 45 Grand concert donné par l'Harmonie de Monthey.

Nous publierons prochainement le programme du concert de l'Harmonie de Monthey. Nul doute que le choix des morceaux soit à la hauteur de leur exécution.

Pour faciliter le voyage des participants à la manifestation, le Comptoir Suisse a décidé d'organiser un train spécial avec départ de Sion. Nous attirons l'attention que, de ce fait, le Comptoir prend une grosse responsabilité, puisqu'il doit garantir aux C.F.F. un nombre minimum de voyageurs par kilomètre. D'autre part, les conditions spéciales accordées par les C.F.F. aux visiteurs du Comptoir — billet simple course valable pour le retour — sont aussi favorables que celles du train spécial, par conséquent, si le Comptoir organise un train spécial, ce n'est que pour permettre aux Valaisans de bénéficier d'un horaire plus pratique.

Nous rappelons encore que la Société valaisanne de Lausanne participera à la manifestation, ce qui est un gage de plus de succès.

La Chambre de Commerce valaisanne à Sion, tient à la disposition des visiteurs, des cartes d'entrée, au prix réduit de fr. 1.

Le „Fendant“ au Tribunal Fédéral

Sur un recours de M. l'Avocat Joseph de Lavallaz, la Cour de cassation du Tribunal fédéral suisse a porté, sous date du 9 juillet dernier, un arrêt d'une portée intéressante, tant pour les viticulteurs que pour les commerçants de vin, arrêt que nous résumons ci-après:

M. Louis Genoud, à Sierre, vendit à M. Antoine Tavelli, marchand de vins, au même lieu, en 4 fûts, 2500 litres de « Fendant de Sierre », récolte de 1922, que M. Tavelli revendit aussitôt à un cafetier de La Souste. Le cafetier, désirant savoir s'il s'agissait réellement de fendant naturel, nom sous lequel le vin lui avait été vendu, à un prix modique approprié à la qualité donnée, fit prélever un échantillon qui a été soumis au chimiste cantonal du Valais.

Celui-ci, après analyse, a conclu: « Ce vin » présente la composition chimique d'un vin naturel, mais il ne présente pas les caractères d'un « fendant ». Il peut être mis en commerce comme vin blanc du Valais, par exemple, » etc...

Le chimiste cantonal a donc inculpé Genoud et Tavelli de contravention à l'art. 173 de l'Ordonnance fédérale de 1914 sur le commerce des denrées alimentaires.

Le vendeur Genoud protesta énergiquement, affirmant n'avoir récolté et encuvé dans le tonneau, dont il avait vendu les 2500 litres de vin, que de la vendange de « fendant » de Sierre de 1922, et de n'avoir livré à Tavelli que ce vin de fendant. « Vous devez reconnaître, ajoutait-il, que les vins de 1922 » sont passablement acides. On avait préconisé l'addition de sucre, mais je n'ai rien fait de tout cela. J'ai laissé le vin tel qu'il était. Les vins étaient durs du côté de Sierre où nous avons vendangé de bonne heure à cause de la cochyliis qui faisait des ravages énormes. »

Et Genoud demanda une surexpertise. Les trois experts (MM. Arragon, chimiste cantonal, à Lausanne, Arnold et Zwissig, à Sierre) ont confirmé les conclusions de la première expertise et préavisé pour que le vin litigieux ne puisse être vendu que sous le nom de « Vin blanc du Valais » ou « vin blanc », en exposant ce qui suit:

« L'échantillon de vin produit ne présente pas les caractères d'un vin pouvant être vendu sous le nom de « fendant ». Le fait d'avoir vendangé avant maturité a eu comme résultat de donner un vin qu'il est impossible de déterminer à la dégustation, comme étant réellement du « fendant ». Cette appellation pour un vin récolté dans de telles conditions est certainement abusive... »

Par suite, par deux jugements distincts, le Tribunal cantonal du Valais, Section des denrées alimentaires, a condamné, d'une part, Genoud à frs. 200 d'amende et d'autre part, Tavelli à frs. 500 d'amende, estimant qu'ils avaient l'un et l'autre violé l'art. 173 de l'Ordonnance fédérale de 1914. Cet article édicte: « Lorsque des vins sont mis dans le commerce avec des indications portant sur leur « origine » (pays, région, cru, « cépage », etc.), ces indications doivent être conformes à la réalité et exclure toute possibilité de confusion. »

M. Ant. Tavelli a recouru en cassation contre le jugement du Tribunal cantonal. Il a insisté notamment sur le fait que les fendants de 1922 étaient des vins de qualité très inférieure, que, à cause de la cochyliis, nombre de propriétaires à Sierre ont dû vendanger prématurément, mais que ces vins de qualité

VARIÉTÉS

Le mariage obligatoire

Les Reves multiplient les enquêtes, et comme la dépopulation est toujours à l'ordre du jour dans grand nombre de pays, quelqu'un a trouvé que le chiffre des naissances se raréfiait parce qu'on se mariait moins. Et comme aux crises qui sont d'ordre national, il faut apporter des remèdes héroïques, l'idée est venue de proposer le mariage obligatoire.

Singulière idée! Comme si les gens, qui ont soif de liberté, n'avaient pas déjà suffisamment d'obligations imposées par l'Etat à remplir! Du reste, nous sommes ainsi faits que nous accomplissons mal ce que nous nous sommes obligés d'accomplir.

Voyez, par exemple, l'instruction primaire obligatoire! N'est-il pas remarquable que 30% des conscrits français sont illettrés! Cela ne prouve-t-il pas que le principe de l'instruction obligatoire n'a pas joué pour eux.

Voyez aussi les retraites ouvrières et paysannes obligatoires. En fait, 80% des ouvriers demeurent réfractaires à cette institution de prévoyance sociale, alors que légalement ils y sont tous assujettis.

Voyez la loi de février 1902 sur la santé publique: qui donc se soumet aux prescriptions obligatoires d'hygiène sociale qu'elle contient.

Et vous voulez créer de nouvelles obligations à l'encontre de ce peuple français qui ne fait bien que ce qu'on ne l'a pas obligé de faire!

A cet égard, il faut résolument condamner le mariage obligatoire comme en tous points contraire à notre tempérament et notre mentalité.

Si le mariage obligatoire devait être institué, vous verriez quantité de jeunes gens satisfaits aux obligations du législateur pour que la forme soit respectée, et le soir même ils disparaîtraient pour ne plus jamais revenir. Et de la sorte, on aurait sans doute beaucoup plus de mariages, mais cela ne donnerait pas un enfant de plus au pays.

Du reste, la France est un pays où l'on se marie beaucoup; il n'y a pas une crise de nuptialité. Il y a une crise du mariage en ce sens que peu d'unions demeurent enviables et que beaucoup de ménages souhaitent la dissolution de leur mariage parce que la vie commune finit par leur peser. Mais on se marie beaucoup en France, et proportionnellement plus qu'en Angleterre, aux Etats-Unis et dans d'autres pays où cependant la natalité est plus élevée que chez nous.

Au surplus, on ne peut obliger tout le monde à se marier et si l'on admet des exceptions, en cas de maladie, débilité mentale, condamnation à des peines afflictives et infamantes, etc., c'en sera fait du principe de l'obligation, car tous ceux qui ne veulent pas se marier auront vite trouvé le moyen de figurer parmi les « exceptés ».

Et quelle serait la situation sociale de ces exceptés! Ils demeureraient en marge de la société des gens mariés comme des malades ou des individus tarés.

D'autres questions viennent à l'esprit qui, sont aussi préoccupantes: jusqu'ici, on se marie selon ses goûts, ou du moins selon certaines convenances personnelles. Si le mariage était obligatoire, tout choix deviendrait, alors, au bout de peu de temps, pratiquement impossible, et par suite le nombre des unions malheureuses ne tarderait pas à devenir inquiétant.

Ce n'est certainement pas ce résultat que veut obtenir celui qui se trouve séduit par l'idée du mariage obligatoire. On comprend qu'il n'ait pas réfléchi aux conséquences fâcheuses que pourrait avoir la réalisation de cette suggestion simpliste. Ce qu'on admet difficilement, c'est qu'elle lui ait paru digne, par quelque côté, de retenir l'attention.

On n'aperçoit pas, en effet, quels avantages pourrait avoir le mariage obligatoire; on aperçoit certains avantages à la polygamie, si jamais elle devenait compatible avec nos mœurs; mais l'union obligatoire, et qui nécessairement s'opérerait presque toujours à contre-cœur, ne peut produire aucun effet salutaire; d'un bord, une telle union sera, la plupart du temps, stérile, et comme il n'est point question de supprimer le divorce, les mariés obligatoires se précipiteront sur cette institution libératoire, et le seul effet pratique qu'on aura obtenu sera d'enrichir les hommes de loi qui ne seront bientôt plus assez nombreux pour répondre aux multiples demandes dont ils seront simultanément chargés.

On ferait, certes, un vaudeville bien amusant avec les multiples péripéties auxquelles donnerait lieu le mariage obligatoire; la fantaisie échelée de

nos auteurs comiques pourrait s'emparer avec succès de ce « filon » et imaginer, en se servant de ce thème, les situations les plus drôles et les complications les plus amusantes.

Tout de même, le problème de la natalité est assez grave pour qu'on ne perde pas son temps à lui trouver des solutions capables de faire rire.

D'ailleurs, à la limitation volontaire du nombre des naissances, il n'y a pas de remèdes purement matériels; les devoirs des citoyens à cet égard sont d'ordre purement moral; c'est le milieu, c'est l'ambiance morale qu'il faut modifier peu à peu; le législateur peut y aider en favorisant les familles nombreuses, en prenant soin des mères et des enfants et en amenant peu à peu les mauvais citoyens, uniquement préoccupés de leurs convenances personnelles, vers une compréhension moins égoïste de leurs devoirs envers la patrie.

ÉTRANGER

UN NOUVEAU DÉASTRE AU JAPON

Une dépêche de Tokio annonce qu'un violent typhon s'est abattu sur un port de l'île Formose, détruisant 3600 maisons, plongeant la ville dans l'obscurité et obstruant les voies ferrées. Trois cents personnes ont disparu.

LES BOLCHEVISTES FUSILLET 600 NOTABLES DE TIFLIS

Après une lutte désespérée entre les troupes des Soviets et les Géorgiens, les bolchevistes se sont emparés de Tiflis, capitale de la Géorgie. 600 notables furent tout de suite fusillés par une section de la Tcheka. En outre, on a procédé à quelques centaines d'arrestations.

UN NOUVEAU TSAR

Le correspondant berlinois du « Daily Mail » télégraphie que le grand-duc Cyrille, cousin de Nicolas II, a signé un document par lequel il se proclame empereur de toutes les Russies. Le document en question a été rendu public dimanche.

LORS D'UNE GUERRE FUTURE

Le général américain Squier a déclaré aux savants assemblés à Philadelphie pour célébrer le centenaire de la fondation de l'Institut Franklin que, si une guerre éclatait, des gaz empoisonnés ou soporifiques seraient répandus par des avions dirigés par T. S. F. « Il suffirait, dit le général, de quelques appareils pour endormir toute une nation en deux ou trois jours. »

UNE RÉTRACTATION DU PROFESSEUR MARTINO

Un communiqué officiel de Rome donne la nouvelle de la rétractation du professeur de Martino Fusco au sujet de la prétendue découverte des œuvres de Tite-Live. La découverte d'un document inconnu lui fit croire qu'il allait trouver les œuvres de Tite-Live. Avec une grande légèreté, il répandit la nouvelle que les livres avaient été retrouvés. Le professeur n'eut pas la présence d'esprit de démentir l'accusation de mystificateur. Il a quitté Naples avec sa mère pour se retirer dans un endroit caché.

SUZE Apéritif à la Gentiane stimule les fonctions de l'Estomac. Se boit sec ou à l'eau avec Sirop de citron.

A louer

une jolie chambre meublée. E. Bicher-Abbet, rue du Gd Pont, 18.

CHANGE A VUE

Les banques étant fermées le lundi du Jeune fédéral, nous n'avons pu obtenir aujourd'hui le cours du change.

inférieure et récoltés prématurément, tel ce lui livré par Genoud, n'en provenaient pas moins de cépage « Fendant » et qu'aucun texte de loi n'en interdisait la vente comme fendants, spécialement pas l'art. 173 précité, interprété erronément par le Tribunal cantonal.

Adoptant la manière de voir de l'avocat de Lavallaz, recourant pour Tavelli, le Tribunal fédéral a statué comme suit:

« Sur la base de la surexpertise, l'Instance cantonale constate que le recourant a vendu sous le nom de « Fendant » du vin qui ne présente pas les caractères d'un « Fendant » et elle en conclut qu'il a violé l'art. 173 de l'ordonnance fédérale du 8 mai 1914. Mais en ce faisant elle a méconnu le sens et la portée de cette disposition. Celle-ci exige que les indications relatives à l'« origine » des vins (pays, région, cru, cépage, etc.) soient conformes à la réalité et excluent toute possibilité de confusion. Pour qu'on puisse admettre que Tavelli y a contrevenu, il faudrait donc que la preuve fut fournie que le vin qu'il a vendu n'était pas du fendant, soit du vin de chasselas valaisan, c'est-à-dire qu'il provenait de raisins d'un autre cépage. Or, cette preuve fait complètement défaut. Ainsi que les experts l'expliquent dans leurs rapports, s'ils ont jugé que le vin en question ne pouvait pas être vendu sous le nom de « fendant », c'est uniquement parce qu'il a été fait de raisins vendangés avant maturité; ils estiment que l'appellation « Fendant » « pour un vin récolté dans des conditions aussi anormales est certainement abusive », et que « elle ne peut que nuire à la réputation des crus du pays et porter préjudice au commerce loyal ». Cela revient à dire qu'ils considèrent ce vin comme un mauvais fendant et que c'est donc à raison de sa qualité inférieure et non à raison de la fausseté de l'origine indiquée qu'ils déniaient au recourant le droit d'employer la désignation « Fendant ». Ils envisagent ainsi cette désignation comme se rapportant non seulement à l'« origine », mais aussi à la « qualité » des vins, et l'usurpation reprochée par eux à Tavelli, et tenue pour constante et punissable par l'instance cantonale, ne s'applique qu'à la désignation des « qualité ». Mais cela implique une extension inadmissible de l'état de fait visé par l'art. 173, lequel réprime exclusivement les fausses indications « d'origine ». Le recourant n'ayant pas été convaincu d'avoir attribué à son vin une origine autre que celle qu'il avait réellement, c'est à tort qu'il a été déclaré coupable de contravention à la disposition citée ».

Par ces motifs, le Tribunal fédéral a annulé le jugement de l'instance cantonale, annulation dont doit évidemment bénéficier le vendeur Louis Genoud.

Il paraît donc résulter de cet arrêt que le viticulteur, obligé de récolter avant pleine maturité pour sauver l'excédent de sa vendange, a le droit de la vendre, telle quelle ou en vin clair, sous le nom de « cépage » ou du cru dont elle provient, quelle qu'en soit la qualité. De même le marchand de vin ou le cafetier.

Chronique Locale.

LE JEUNE FEDERAL

Le jeune fédéral s'est célébré, avec calme. Toutefois, il semble que, dans un certain milieu, on l'ait fêté assez joyeusement. Vers le soir, on pouvait voir, dans quelques rues, des jeunes gens en état d'ébriété, gesticulant et chantant bruyamment, si l'on peut employer ce terme pour exprimer les sons rauques et discordants qu'exaltaient la poitrine de ces fétards.

A Savièse, les cafés ne se sont ouverts qu'à 16 heures, soit après les Vêpres. Les Saviésans, en bons patriotes, n'ont pas dérogé au principe de la fête nationale. Les vignes n'ayant rien donné cette année, leurs

propriétaires se reposent tranquillement dans la paix des champs et résignés, cependant quand même confiants, ils attendent philosophiquement, de meilleurs jours.

A L'HARMONIE MUNICIPALE

L'Harmonie municipale a eu son assemblée générale vendredi soir 19 courant. Elle a réélu son ancien comité au complet. Le Comité de l'Exposition des produits valaisans à Genève ayant sollicité le concours de l'Harmonie, pour la journée du 5 octobre, la Société a accepté l'invitation. Elle ira donc, à cette date, animer de ses accents sonores les vastes salles du Bâtiment électoral où se tient cette exposition.

La Kermesse de l'Harmonie Municipale

La faim chasse le loup du bois. Hélas! cette vérité mise en « dicton » est applicable, en ce moment à notre chère Harmonie municipale, qui, malgré tout son zèle et tout son esprit d'économie, se trouve dans un état de crise financière qui deviendrait dangereux pour son existence, si l'on ne cherchait immédiatement à y porter remède. « Maintenir » est sa devise; elle ne veut pas, de propos délibéré, renoncer à un glorieux passé et priver ces bons Séduinois du joyeux réconfort de leur douce harmonie.

Et pour cela elle n'a qu'un moyen séant, qui ne consiste pas à mendier une aumône, mais à procurer à tous et à chacun, une journée de vive et franche gaieté.

L'Harmonie municipale donnera, dimanche prochain, 28 septembre, à Sion, une kermesse destinée à clôturer dignement la saison d'été, et pour laquelle tous les dévouements les plus agréables ont été prévus.

Relevons, à cette occasion, le geste on ne peut plus aimable de l'Harmonie municipale de Martigny, qui veut bien témoigner sa sympathie à ses collègues séduinois, en agrémentant la kermesse par ses excellentes productions. Voilà un acte de camaraderie qu'appréciera certainement notre population.

Pour alimenter la tombola qui ira ranimer ses finances anémiées, elle fera appel à la sympathie et à la générosité de ses concitoyens. Ils voudront bien réserver, dans chaque famille, un lot aux émissaires chargés de la cueillette, lesquels se présenteront dans le courant de cette semaine, assurés d'avance du meilleur accueil. L'Harmonie remercie les généreux donateurs en leur disant: à dimanche, à la Kermesse!

FOIRES D'AUTOMNE 1924

(Mois de Septembre)

- Bagnes, le 29;
- Loèche-Ville, le 29;
- Martigny-Ville, le 29;
- Simplon, le 29;
- Stalden, le 30;
- Unterbach, le 26;
- Val d'Iliez, le 23;
- Viège, le 27;
- Zermatt, le 23.

Le Sports

UNE VISITE DU MOTO-CLUB VAUDOIS

Les membres du Moto-Club vaudois se sont rendus nombreux, hier dimanche, à l'invitation qui leur a été faite d'assister à la course et fête champêtre, qu'organisaient à Nendaz le Moto-Club de Sion.

Après un excellent apéritif servi en plein air, qu'agrémentait des jolies productions de l'Orchestre du M.-C. V., les deux sociétés ont pris le départ pour Nendaz dans plus de 50 motos et 10 autos. De nombreuses dames et invités les accompagnaient.

Le voyage s'est effectué à travers les riants coléaux de Nendaz. Arrivés sur la place de fête, située au point terminus de la nouvelle

route Haute-Nendaz, une nombreuse population attendait les touristes. Une râclotte a été servie par de gracieuses « Nendettes », dirigées habilement par M. Paul Spahr, de l'Hôtel du Midi. De ce plantureux festin, rien n'y manquait: râclotte, jambon, viande salée, fruits, café, tout y était, arrosé par le meilleur cru de l'Hôtel du Midi servi au guillon.

A l'issue de ce repas, prirent la parole MM. Volken, président du Moto-Club de Sion et Spagnol, président du Moto-Club vaudois. D'aimables propos ont été échangés. Une jolie coupe a été offerte par les visiteurs en souvenir de cette belle journée.

La descente sur Sion s'effectue sans incident. Une visite aux belles caves Bonvin termine la fête. Puis, c'est le dernier verre d'amitié au Stamm du M.-C. S., au Café de la Planta. Très vite sonne l'heure du départ des visiteurs, pour Lausanne.

Le soir, à 20 h., raifion du M.-C. S. à l'Hôtel du Midi, pour arrosar la coupe offerte par M. F. Gaillard. Cette dernière a été gagnée par M. Jules Perreten, lors de la course, de régularité Sion-Gondo et retour, dimanche le 6 octobre.

Disons encore que le major de table vaudois, au cours d'une collecte qu'il a organisé au cours de la râclotte a récolté un montant de frs. 86,10, qu'il a remis au président de la Commune, pour être remis aux orphelins de Nendaz.

FOOTBALL

UN MATCH INTERCANTONAL

Vaud bat Valais: 3 à 2

Cette rencontre intercantonale s'est jouée, hier, à Vevey, sur le terrain de Coppet, devant cinq à six cents spectateurs. Elle fut arbitrée par M. Rutschmann, de Vevey.

L'équipe vaudoise jouait avec quelques remplaçants. Elle était constituée comme suit:

Ringger (Vevey-Sports); Neyroud (Vevey-Sports) et Pavesi (Signal); Bigler, (Concordia), Rubli (Vevey-Sports) et Berthiez III (Orbe); Gerber (La Sarraz), Bucher (Bex), Ducerrot (Forward), Pouly (Vevey-Sports) et Vollmer (Concordia).

Les Valaisans présentaient l'équipe que voici:

De Preux (Sierre); Mètral (Martigny), et Gaillard (Sierre); de Torrenté (Sion); Blatter (Viège) et de Séphus (Sion); Zongg (Sierre) Lecomte (Viège), de Preux, (Sierre), de Lavallaz (Sion), et Darbellay (Martigny).

L'équipe vaudoise a joué en dessous de sa forme et a, en somme, déçu ses partisans. La droite de l'équipe surtout n'a pas été très brillante. La défense, par contre, a été très bonne.

Les Valaisans ont joué avec beaucoup de volonté. Ils ont fait preuve d'un « cran » remarquable. Le centre avant de Preux de Sierre, surtout, a été fort bon.

Le premier but fut marqué contre son camp, par un des arrières du Valais, en voulant dégager. Après, l'équipe valaisanne reprit le dessus et eut un avantage assez net jusqu'au repos, avant lequel elle égalisa.

La seconde mi-temps fut à l'avantage des Vaudois qui marquèrent deux buts, le premier par Pouly, de Vevey. Peu avant la fin de la partie, le Valais réussit un second but, par l'entremise du demi-gauche.

Le jeu fut correct. Le résultat correspond à la physiognomie du match.

NOUVELLE A LA MAIN

Le malicieux droguiste:
— Donnez-moi un remède pour mon nez, qui degoutte tout le temps!
— Un compte-gouttes, sans doute?

*
— Un avocat, disait maître D... dans un de ses moments de verve, est un homme qui prend les intérêts de la veuve et le capital de l'orphelin.

Restaurant Hôtel de la Poste
Au centre de la Ville
Tous les jours truites du Rhône
Civets - Gibier
Téléphone 41 Maurice LUY & Ch. KELLER

Feuilleton du « Journal et Feuille d'Avis du Valais » N° 25

Le Pavillon Jaune

par Norbert Sevestre

Quant à Chu, il se disculperait le plus naturellement du monde. Un sien ami, Thong était du complot. Dès que le Man aurait conduit les Français en lieu sûr, Thong l'enfermerait, ligoté et baillonné, dans la casemate de Pajol, lequel serait censé l'avoir attaqué trahissement.

— Courage! termina le chancelier. Tout va bien, puisque Chu répond de tout. Tenez-vous prêts à nous suivre au premier signe.

Denise croyait rêver; elle objecta: — Jamais mon père ne pourra faire la route, affaibli comme il l'est.

— Ne t'inquiète pas de moi, petite, balbutia M. Lambert. Je m'estimerai tout heureux si M. Pajol peut t'emmener.

— Mais vous viendrez aussi, monsieur le résident, dit vivement Pajol. N'oubliez pas que je puisse partir sans vous. Je vous ai apporté un peu de quinine et des antiseptiques, qu' Ong Khôp s'est empressé de me confisquer. — Chu vient de me les rendre. Tenez, Mademoiselle, les voici. Tout cela soulagera votre cher blessé, qui n'aura d'ailleurs qu'un court effort à fournir: une heure de marche tout au plus. Ensuite, nous aurons des chevaux.

Pris d'inquiétude, Chu, qui faisait le guet dans la galerie, se rapprocha sur ces entrefaites.

— Il s'impatiente, dit Pajol. Il m'a accordé cinq minutes et j'aurais tort d'abuser de la permission... Ayez confiance, monsieur Lambert, et vous aussi, Mademoiselle. Vous n'êtes plus seuls, vous voyez bien. A demain. Je reviendrai vous voir, même si nous devons attendre encore un jour.

Le chancelier sortit sans plus et les Lambert, dont le cachot était resté enténébré pendant tout l'entretien, entendirent la porte qui se refermait doucement, puis un léger bruit de pas, puis plus rien que le battement désordonné de leurs artères.

Ils demeuraient en proie à des sentiments moins pénibles, mais plus pathétiques peut-être que ceux qui assiégeaient avant cette visite inespérée.

Le miracle allait donc s'accomplir, leur salut s'opérer?

Ils évoquaient leurs tribulations, leurs terreurs, leurs angoisses, toutes les tortures des jours derniers et, dans leur saisissement, qui les privait de la parole, ils se reprénaient à se demander à partir eux s'ils n'étaient pas victime d'un leurre, d'un mirage, d'un songe trop beau pour être vrai.

Rien qu'à l'idée de recouvrir leur liberté, d'échapper au cauchemar de ce « carcere duro », à la hantise de ces journées de tortures, une émotion prodigieuse s'emparaient d'eux, ils défaillassent d'allégresse.

Malheureusement, ils n'étaient pas au bout de leurs peines.

Le lendemain, Pajol ne revint pas. Le surlendemain, huitième jour de sa détention au

camp pirate, M. Lambert voulut demander à Chu, par le guichet, si ce serait pour ce soir; mais la présence de Ba et les airs rébarbatifs du Man le retiennent de poser la question.

Aussi bien, la nuit n'apporta aucun changement. C'était l'avant dernière; il n'en restait plus qu'une pour tenter l'évasion.

Qu'attendaient donc Pajol et Chu?

L'anxiété rongea le nouveau M. et Mlle Lambert. Seraien-ils plus heureux la nuit suivante ou quelque empêchement surviendrait-il encore? Il se pouvait qu'Ong Khôp n'eût pas quitté le camp ou eut pris des mesures qui rendaient vaine l'entente du chancelier et de Chu. Il se pouvait aussi que Chu, réflexion faite, reculât devant la responsabilité à encourir et ne voulut plus entendre parler du marché conclu. Oui, tout était possible, y compris une sinistre plaisanterie de géolier feignant de se prêter au jeu de ses tenus pour savourer leur déception.

Cette dixième journée fut bien la plus odieuse de toutes.

De leur casemate, les prisonniers entendaient les cris, les chants, les rires des pirates, qui semblaient se réjouir de l'approche de la date fatidique, et, à mesure que les heures passaient, tout ensemble, lentes et rapides, les angoisses du père et de la fille se ravivaient avec plus d'acuité.

Chu s'obstinait dans son attitude ambiguë. S'il n'osait parler ou laisser parler M. Lambert devant un témoin, que n'éloignait-il Ba, auquel il n'avait pas de comptes à rendre et qui, captif aussi, la cangue au cou, lui semblait soumis comme un chien? En tout cas, Pajol n'aurait-il pu griffonner un mot et le faire passer à M. Lambert?

Le silence du chancelier, après sa promesse de revoir ses compagnons d'infortune, et l'incompréhensible mutisme du Man n'annonçaient rien de bon. Ils affolaient M. Lambert, ils contornaient Denise et, tous deux, éprouvant derechef un sentiment d'irremédiable abandon, de définitif oubli, se reprénaient à nourrir les plus noires pensées.

— Mon Dieu! mon Dieu! suppliait désespérément la jeune fille. Ne nous abandonnez pas. Abrégez nos épreuves, ou donnez-nous la force de les subir jusqu'au bout.

L'appel fut entendu.

Pajol et Chu revinrent ce soir là. M. et Mlle Lambert n'osaient plus les attendre. Il y a chez l'homme un fond de résignation grâce auquel il lui arrive presque tous les jours de se plier passivement à son sort, quel qu'il soit. Le père et la fille, insensibilisés par l'excès même de leurs souffrances, en étaient arrivés à cette sorte de morne stoïcisme.

Ils furent un moment avant de comprendre que ce n'était pas leur bourreau, mais leur sauveur qui venait les chercher.

Les explications de Pajol mirent les choses au point. Rien n'était perdu. Le fait est que Nguyen avait redoublé de vigilance depuis deux jours et que Chu n'avait rien pu entreprendre dans ces conditions. Mais Ong Khôp était enfin parti pour Dong-Lam et l'évasion allait se faire immédiatement car, avant de s'éloigner, l'implacable Pavillon avait déclaré tout net qu'il entendait apprendre aux peaux blanches à ne plus mépriser ses ultimatum, et que l'exécution des otages aurait lieu à son retour.

— Il reviendra demain soir, mais demain

soir, nous serons à Yen-May, affirma Pajol. — Le ciel vous entende! murmura le résident.

— Allez-vous mieux?

— Un peu. La quinine a coupé ma fièvre.

— Parfait. La nuit est d'encre et il bruite. Vous marchez derrière moi, sans bruit. Pas un mot tant que nous ne serons pas à cheval. Thong est allé devant. Si quelque chose cloche, il nous prévient. Sa consigne est de supprimer les nahuqués qui gardent les poneys de la bande.

— C'est terrible, ne put s'empêcher de dire Denise. Les pauvres gens!

— Que voulez-vous? dit un peu brusquement le chancelier, à la guerre comme à la guerre et ces pauvres gens, Mademoiselle, n'auraient pas hésité à nous couper en morceaux. Thong, qui est aussi couer étrangleur qu'expert empoisonneur, se contentera de les garter proprement, l'un après l'autre. Ong Khôp passera ce double meurtre à mon actif et tout sera dit... Allons, y êtes-vous?

— A la grâce de Dieu! soupira M. Lambert.

Le Man s'avança furtivement le long des casemates, dans la galerie enténébrée. Derrière lui, Pajol, Denise, M. Lambert marchaient sur la pointe des pieds, réunis à la file par un long rotin dont le bandit tenait le bout. Ainsi, on avançait presque à coup sûr quoique lentement, avec des précautions infinies.

Aucun incident fâcheux.

La terre était noire, noire aussi les nues et toute vie semblait suspendue dans le camp où ne luisait pas une lumière, où ne bruissait plus un murmure de voix, où ne rôdait même pas une sentinelle. La chance favorisait Pa-

Les fourneaux Le „Cordon Bleu“

sont d'une perfection jamais égalée jusqu'à ce jour

Solides — Economiques — Pratiques



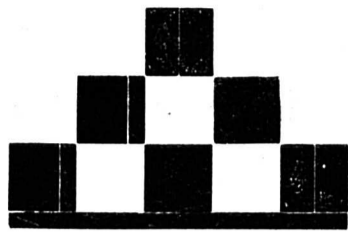
A bois,
à charbon
et tous combustibles

30 % d'économie

Maison spéciale
d'articles de ménage

Ed. Hubert, 20, Rue Haldimand, Lausanne

La Maison expose au Comptoir, Stand 166.



Désirez-vous
vendre, acheter, louer

?

Cherchez-vous
un emploi

?

Avez-vous besoin
d'un employé
d'un domestique

?

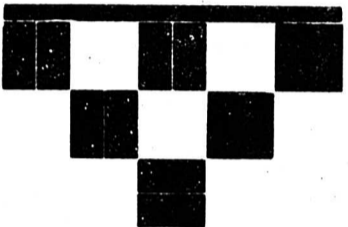
Voulez-vous
repourvoir votre servi-
ce d'hôtel, de café,
etc.

?

Insérez

une annonce dans le
Journal & Feuille d'Avis
du Valais

très répandu dans tout
le canton



Le café de malt Kneipp Kathreiner n'est
vendu qu'en grains entiers. On voit ce qu'on
achète! Faites-en l'essai encore aujourd'hui.
Recommandé par les médecins

WIDMANN FRÈRES

ci-devant F. Widmann & Cie

Fabrique de Meubles - Sion

Salles à manger, chambres à coucher, salons
tapis, rideaux, literie complète, etc., etc.

Avant de faire vos achats demandez nos nouveaux prix

PUBLICATION OFFICIELLE

concernant

le timbrage de contrôle de titres d'emprunts à primes étrangères

Les propriétaires ou porteurs-gagistes domiciliés en Suisse de titres d'emprunts à primes étrangères (valeurs à lots) sont rendus attentifs au fait que, conformément à l'art. 33 de l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale du 8 juin 1923 sur les loteries et les paris professionnels, ils peuvent présenter au timbrage de contrôle, du

1er juillet au 30 septembre 1924

leurs titres d'emprunts à primes étrangères.

Les détails relatifs aux conditions et à la procédure du timbrage de contrôle sont indiqués dans la publication affichée dans tous les bureaux de poste.

Comme l'achat, la vente et l'acceptation de titres d'emprunts à primes étrangères, non munis du timbre de contrôle, sont prohibés en Suisse à partir du 1er juillet, les propriétaires ou porteurs-gagistes doivent les faire timbrer pour s'en assurer la libre disposition.

Berne, le 15 juin 1924.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES:
MUSY.

Les Mystères de la Nature

Guide pratique agricole



Ce guide a été écrit spécialement pour l'agriculteur valaisan.

C'est le résumé de 15 ans d'études et d'expériences.

Chacun voudra posséder cet ouvrage conçu dans le but de généraliser les connaissances agricoles.

En vente à l'imprimerie Gessler
et
bureau de l'Hôtel du Cerf, à Sion

Pour toutes demandes d'adresses, prière d'indiquer le No de contrôle.

«PUBLICITAS»

Société Anonyme Suisse de Publicité
4 Rue de Lausanne 4
Sion

Fabrique de draps de Moudon

MEYER FRÈRES & Cie.

Travail à façon de la laine du pays

Fabrication de drap pure laine uni, sergé, façonné, peigné, cheviot — Fabrication de mi-laine forte et mi-drap pour homme — Fabrication de mi-laine croisée et de cheviot pure laine pour robes. — Fabrication de couverture de lits. — Fabrication de couvertures pour chevaux. — Filature de laine.

NOUVEAUX PRIX

NOUVEAUX PRIX

Demandez les nouveaux échantillons pour le travail de la laine du pays. — La maison n'accepte ni chiffons, ni déchets de laine, ces matières n'entrant pas dans la fabrication de ses étoffes.

LA NOTION DU LUXE

Où commence le luxe? Où finit-il? Est-ce ce qui coûte cher? Est-ce ce qui est joli?... Faut-il copier Diogène, ne sortant du tonneau où il abritait ses rêves philosophiques que pour puiser de l'eau dans le creux de sa main, ou imiter le Poverello d'Assise, couvert d'un sac et pieds déchaussés, se glorifiant de ne rien posséder de ce que produit l'industrie humaine?

Cuire les légumes et les viandes, c'est un raffinement; aussi de s'habiller autrement que de peaux de bêtes, cousues à l'aide d'os pointus et de fibres végétales. Des hommes ont vécu de cette façon primitive. Tout ce que nous avons introduit au cours des siècles, dans notre existence, les moindres apports destinés à augmenter le bien-être sont donc choses de luxe. Il est probable que tout le monde sera, ou disputera sur cette question, sans la rendre plus claire.

La notion exacte du luxe échappe à beaucoup parce qu'on ne peut trouver de base certaine d'appréciation. Ce n'est pas la valeur marchande d'un objet qui en fait la beauté. Le prix d'une toilette ne crée pas l'élégance. L'allure est tout; telle petite robe, sans l'ombre de prétentions, est un chef-d'œuvre de goût; telle autre, qui coûtait quelques centaines de louis, au temps où il y avait des louis, peut être laide, malgré ses luxueuses recherches.

Le luxe, en soi, est d'ailleurs, un facteur de moralité et de civilisation. Il développe le goût et rend soigneux. Un rustre, qui ignore l'usage du mouchoir, qui jette sur le plancher, à l'animal familier, les os et les débris graisseux, perd peu à peu ces pitoyables habi-

tudes, si le carrelage de sa mansarde est rougi et ciré, s'il est couvert d'une natte ou d'une carquette de tout petit prix. Il manie avec plus de précautions les objets à son usage, s'ils ont quelque élégance. Une toile cirée de couleur sombre sur la table est traitée avec moins d'égards et de soins qu'une toile simple et claire. L'usage américain des blouses scolaires toutes blanches, révèle une fine psychologie. Les enfants se surveillent pour éviter les taches d'encre; l'élégance crée, en ce cas, l'attention et l'ordre.

Rien n'est plus relatif que le luxe. Il est conditionné par les obligations d'état, qui varient suivant l'échelon social, et il faut distinguer entre les obligations fondamentales et le souci mesquin de jeter de la poudre d'or aux yeux. La vanité ne peut-être prise comme règle, et le critérium de la véritable distinction est toute la simplicité compatible avec la vie sociale de chacun, avec le grand devoir social imposé à tous.

LE ROLE DES FRUITS

On considère souvent les fruits comme un aliment de luxe, sous prétexte qu'ils ont peu de valeur nutritive. Les fruits des régions tempérées sont, en effet, peu nourrissants par eux-mêmes; mais leur rôle n'en est pas moins important: ils nous apportent les sels minéraux et les vitamines sans lesquels l'organisme ne peut utiliser les farines, les graisses et les sucres. Ces sels et ces vitamines ont pour mission d'exciter les diastases ou sécrétions cellulaires qui transforment les aliments, de favoriser l'assimilation et de neutraliser les produits de l'usure de l'organ-

me et de l'alimentation azotée. Or, ce qui fait l'énergie vitale d'un organisme, c'est sa faculté d'assimiler et de désassimiler. En d'autres termes, ce n'est pas ce qu'on mange qui compte, c'est ce qu'on digère, ce que le corps utilise et absorbe, et la façon dont il élimine les déchets.

Considérés à ce point de vue, les légumes et les fruits sont les grands facteurs de la nutrition; ce sont les compléments naturels des aliments de force et des produits azotés.

Les fruits plaisent aux regards; leur forme, leur couleur et leur arôme excitent l'appétit. Voyez la pomme aux teintes rosées, la poire dorée, la prune aux coloris veloutés, le raisin aux transparences éclatantes. En cas de maladie ou de perte d'appétit, n'est-ce pas à eux que vous avez recours?

Pour les malades et les bien portants, le fruit est l'aliment le plus approprié.

Le raisin est peut-être le fruit le plus succulent. A l'exception des dattes, il contient aussi plus de sucre que tous les autres. Il renferme de l'acide tartrique combiné avec de la potasse et de la chaux. La cure de raisin consiste à en manger de un à deux kilos par jour. Elle est indiquée en cas de constipation, de dyspepsie, de tuberculose et donne d'excellents résultats dans maints autres cas.

Le jus de raisin est une boisson des plus rafraîchissantes. Chauffé au sortir du pressoir jusqu'à 70° ou 80°, pour détruire les germes de fermentation et le contact des grappes lui a communiqué, et versé dans des bouteilles stérilisées, il se conserve indéfiniment et constitue le vrai vin naturel, fortifiant, vitalisant, qui devrait avoir sa place sur toutes les tables.

(Le Vulgarisateur)

Quelques traitements faciles à appliquer chez soi

La valeur thérapeutique de l'eau est merveilleuse. Lorsqu'on se rend à grands frais dans une ville d'eau pour y faire une cure, c'est l'eau, l'eau pure qui fait du bien ou qui guérit, ce ne sont pas les sels qu'elle contient. En voulez-vous une preuve? Tenez: une maladie extrêmement répandue de nos jours, c'est la constipation; tous les sédentaires le sont. Essayez donc de prendre une heure avant le déjeuner, ou mieux, un quart d'heure avant de vous lever, trois à six verres d'eau froide, ou légèrement atténuée si vous préférez. C'est trop, direz-vous. Non; l'estomac se sera vite débarrassé de ce liquide; d'ailleurs, s'il tardait un peu, ce qui est possible au début de la cure, couchez-vous pendant un quart d'heure sur le côté droit. Cette eau favorisera les mouvements du colon et la constipation ne sera plus qu'un mauvais rêve. De plus, elle stimulera l'estomac, vous donnant l'appétit pour le déjeuner, baignera et lavera intérieurement tout l'organisme, fera travailler les reins, et vous aurez l'impression que vous n'êtes plus la même personne.

Essayez aussi de prendre deux ou trois verres d'eau entre vos repas. C'est bien ce que vous feriez si vous étiez dans une ville d'eau; faites-le chez vous, ce sera la même chose et vous vous sentirez rajeunir.

S'agit-il de calmer une douleur? L'eau va encore nous servir. Cette fois, il la faudra bouillante. Vous y plongerez un carré de molleton de laine, que vous tordez fort et

très rapidement et que vous enveloppez dans une pièce de molleton de laine. Appliquez la fomentation au siège de la douleur et renouvelez deux ou trois fois. La douleur diminuera certainement si elle ne disparaît pas tout à fait. Il est vrai que calmer une douleur ce n'est pas guérir la maladie dont elle provient. Mais si se trouve que non seulement la fomentation éloigne le mal, mais favorise l'effort que le corps fait pour se guérir.

Voici un mal de gorge. Vite, une compresse réchauffante. Un grand mouchoir trempé dans de l'eau froide entoure le cou, quelques épaisseurs de laine par dessus, une épingle de sûreté pour fixer le tout, le lendemain matin, c'est le soulagement et, peut-être, la guérison. On peut faire une compresse analogue autour de l'abdomen en cas de maux de reins.

Enfin, c'est peut-être un enfant qui paraît agité, il ne peut s'endormir, et comme vous n'avez pas toujours le temps de lui chanter une berceuse, vous mettez sur son petit ventre un carré de toile mouillée à l'eau froide, vous protégez avec une épaisseur de laine, et votre petit nerveux n'aura pas le temps de vous dire bonne nuit.

Vive l'eau! (Life and Health).

Beau choix
de cartes de visite
en tous genres à
l'imprimerie GESSLER, Sion, Téléph. 46

jol et ses compagnons. Au crachin succédait une épaisse grisaille liquide qui tombait verticale, compacte, intrassable et si bruyante qu'elle couvrait le bruit des pas.

Sous ce déluge, Chu continua de piloter silencieusement la chaîne des fugitifs qui, sans le secours d'un guide, n'eussent jamais pu éviter les embûches semées sous leurs pas.

A travers le camp rebelle endormi, puis sur la rampe abrupte du mamelon, dans le creux d'un arroyo, au flanc de plusieurs autres collines et toujours parmi une brousse épaisse, sous la même averse lassante et jamais lasse, les fugitifs arrivèrent à proximité de la clairière des chevaux.

Il n'y avait qu'une heure qu'ils s'étaient évadés et M. et Mlle Lambert gardaient l'impression d'une randonnée interminable. La peur constante d'être repris, les incessantes émotions qu'ils avaient éprouvées, la sombre influence des ténèbres et de la pluie, la tension de leurs nerfs, tout contribuait à exciter leur impressionnabilité malade. Ils se forgeaient mille fantômes et leur état d'épuisement était tel qu'il leur eût été impossible de faire cent mètres de plus.

Pajol, plus optimiste que jamais, s'ingéniait à leur relever le moral.

— Ça va, murmura-t-il. Arrêtons-nous un peu. Nous ne tarderons pas à être fixés sur le résultat du petit travail de Thong.

Le Man ulula doucement, plaintivement, et un ululement identique lui répondit, éveillant l'écho des sous-bois. Les Lambert frémissaient, mais leur compagne les rassura.

— Ça va, ça va, répéta-t-il avec joie. C'est

Thong qui nous appelle. Par ce temps de chien, les nhaqués devaient ronfler sous leur abri de feuillage. Il aura fait le nécessaire pour qu'ils ne se réveillent point. La clairière n'est qu'à vingt pas. Appuyez-vous sur mon bras, monsieur Lambert.

Cinq minutes plus tard, les fugitifs étaient en selle. Chu et Thong attachaient sur sa monture le résident, dont l'appareil s'était dérangé pendant la marche et que menaçait une syncope consécutive à une nouvelle hémorragie. Le chancelier prit le poney du blessé par la bride, et les deux bandits, ayant indiqué aux cavaliers une traverse conduisant à la route de Phu-Yen à Yen-May, se retirèrent sur l'assurance que les dix mille piastres promises par Pajol, leur seraient versées quand ils voudraient, là où ils voudraient, directement ou par l'intermédiaire d'un homme de confiance.

Tout cela et l'heureux retour des évadés, qui avaient chevauché jusqu'au matin, fait halte dans une cabane abandonnée et atteint le poste au coucher du soleil, le Père Didier le savait grosso modo, sinon en détail.

Quand les trois fugitifs étaient rentrés boueux, harassés, à demi-morts d'inanition, une prodigieuse émotion s'était emparée de la colonie blanche d'Yen-May. La nouvelle, répandue en un clin d'œil dans toute la petite ville, la mettait sens dessus dessous. Ce fut une ruée en masse, vers la rue des Fèves que M. Lambert, sa fille et le chancelier traversaient pour gagner la résidence. On arrêta les chevaux, en dépit de Pajol qui ad jurait ses admirateurs de le laisser conduire le blessé à domicile. La foule, en délire, réclamait des détails immédiats, et le comman-

dant Dorbienne, accouru des premiers, dut intervenir pour permettre aux Lambert d'échapper à ce dangereux débordement d'enthousiasme. Quant au chancelier, rien ne put l'en sauver. Vingt bras l'arrachèrent de sa selle, et dans une tempête d'ovations et d'acclamations, il fut promené en triomphe jusqu'au moment où, criant grâce, il obtint sa libération provisoire à condition d'assister, deux heures plus tard, au champagne d'honneur que l'on tenait absolument à lui offrir.

Les brages gens ignoraient que M. Lambert, à bout de forces, avait été obligé de s'altérer en arrivant chez lui et que le major, appelé en hâte, éprouvait de sérieuses inquiétudes à son endroit. Et ils ne devinaient pas, hélas! que ce drame épouvantable n'aurait son épilogue qu'en l'âme de Mlle Lambert. La jeune fille n'était pas encore instruite de la fin de Saint-Gilde, mais on ne pourrait lui dissimuler longtemps la vérité. Or le pur et douloureux souvenir du lieutenant ne parlerait-il pas plus fort à son cœur déchiré que la voix de la reconnaissance et n'aurait-elle pas décidé qu'elle n'appartiendrait jamais qu'à lui?

C'est à qui pensait souvent le Père Didier depuis le retour des Lambert.

La tragédie qui avait brisé le rêve fragile de Denise et de Saint-Gilde et à laquelle il s'était trouvé involontairement mêlé, par suite du court séjour d'Ong Khôp à la mission, ne cessait de le préoccuper, lui, le confident de toutes les peines, le médecin des âmes auquel les deux jeunes gens étaient venus confier, dans un grand cri de souffrance, leur désolant secret.

Il prévoyait ce qui se passerait quand De-

nise apprendrait la mort de celui qu'elle aimait en silence et la pitié dont débordait le cœur du père n'embrassait pas que Saint-Gilde et Mlle Lambert, aussi à plaindre l'un que l'autre, mais s'étendait au résident presque moribond et à Pajol lui-même qui ne se consolait pas, si la jeune fille, à la main de laquelle il devait aspirer avec plus d'ardeur, entendait demeurer fidèle à ses tristes amours.

Et, devant cette situation inextricable, le bon Père se reprenait à faire appel aux seules puissances capables de la démêler, suppliait ardemment Dieu, le Christ et la Vierge de parfaire leur œuvre d'indulgence et de miséricorde.

II.

Un soir, quelques jours après le retour des Lambert, le Père Didier, qui avait prié très tard, venait de s'étendre sur sa chaise et de fermer les yeux, quand des coups légers, plus forts et qui menaçaient de disloquer le frère panneau de sa porte, l'éveillèrent de son premier sommeil.

Plus surpris qu'inquiet, — on l'avait appelé tant de fois, la nuit, au chevet des malades — il demanda qui était là.

— Mille saluts, missé Père, répondit le tardif visiteur. Moi y en a Ba, même chose premier boy missé résident... Connaissez?

Ba!... Le boy de la résidence!

Le Père Didier fit de la lumière et ouvrit.

C'était Ba, en effet, M. Ba que tout le monde connaissait au poste, mais si changé, si piteux, si défaits que le missionnaire dut

s'y prendre à deux fois pour l'identifier sur sa mine.

Plus rien du Ba d'antan, à vrai dire. Un Ba rabougri, fané, maigri à faire peur, chancelant à ne plus pouvoir tenir sur ses quilles, étrangement vieilli, cassé, vidé, momifié, le « cai-o » en loques, de la boue jusqu'aux oreilles, et livide, de cette lividité terreuse que la maladie ou la mort étend sur le teint chlorotique des Annamites.

— Assieds-toi, mon ami, dit charitablement le missionnaire, indiquant sa chaise.

Ba s'effondra tout d'une pièce.

Il était visiblement au bout de son rouleau.

D'où revenait-il dans cet état? Était-il envoyé par Ong Khôp ou lui avait-il faussé compagnie à l'instar de ses maîtres? Et que désirait-il, pourquoi se présentait-il ici?

Le missionnaire voulut l'interroger, mais, recru de fatigue, écrasé par un invincible sommeil, il ronflait déjà à points fermés sur la couche du père. Il n'avait pu que tirer de sa ceinture un chiffon de papier crasseux, pour le tendre au Père Didier, qui le lissa entre ses mains et, l'ayant approché du photophone, s'étonna de le voir couvert d'un crayonnage serré, haché et comme fiévreux.

La lettre disait: